

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2022-279

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de la Commune de Ledringhem afin d'harmoniser en toute cohérence la circulation et le stationnement pour la manifestation sur le thème de Noël organisée par Monsieur Bernard Coddeville à son « ecomusée » 16, chemin de Rubrouck à Ledringhem 59470, le dimanche 11 décembre 2022,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation route de Rubrouck **se fera en sens unique** depuis la rue du Clos Nature vers le territoire de la Commune de Ledringhem, et ce, **le dimanche 11 décembre 2022 de 14h à 19h.**

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par les services municipaux.

ARTICLE 3 : Cette restriction sera effective dès la mise en place de la signalisation réglementaire par les services municipaux et prendront fins dès son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à :

- La commune de Ledringhem,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,
- Aux services de Secours.

Fait à WORMHOUT, le 2 décembre 2022



Le Maire,
Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par
Publication ou notification le 02/12/2022
Le Maire
Frédéric DEVOS



Pour le Maire,
Adjoint délégué
Maïx LEPROVOST

Pour le Maire,
l'Adjoint délégué

Maïx LEPROVOST